

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 9 novembre 2023 Par suite d'une convocation en date du 4 novembre 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 9 novembre 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13 Délibération n° 50_2023</p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, Béatrice TISSOT, André MORARD, Carole ETTORI, Alexandre BAUDET, Gaëlle MESSINA, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Véronique LEGENDRE Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Céline GEORG (a donné pouvoir à Christelle DEROBERT), Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'ASSOCIATION « LE 120 » ET SON RÈGLEMENT INTÉRIEUR – CRÉATION DES JARDINS FAMILIAUX ET APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION

Sur proposition de M. le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

VU le projet de convention entre la commune de Minzier et l'association « le 120 » annexé à la délibération ;

VU le projet de règlement intérieur du café associatif « le 120 » annexé à la délibération,

VU le projet de règlement des jardins familiaux annexé à la délibération,

CONSIDÉRANT qu'il convient de proposer aux personnes domiciliées sur la commune de Minzier cinq parcelles de jardin en location pour une surface totale de 150 m² au 120 route de la Fruitière à Minzier, cadastrées B 1021 et 1023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention entre la commune de Minzier et l'association « le 120 » telle qu'annexée à la présente délibération,

APPROUVE le règlement intérieur du café associatif « le 120 » tel que présenté par M. le Maire,



APPROUVE le règlement des jardins familiaux tel que présenté par M. le Maire,

APPROUVE les termes du contrat de location tel qu'annexé à la présente délibération,

FIXE le montant de la location annuelle des terrains à 1 € le m² pour chaque jardin, soit 30 € en moyenne pour chaque lot,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à la convention, le règlement intérieur du café associatif, le règlement des jardins familiaux et le contrat de location tels que mentionnés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le : 14/11/2023</p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, Marie TROUILLET</p> 
---	---	---